



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 23517

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dysfonctionnement des services d'urgence des hôpitaux de l'Assistance publique en période estivale. Les hôpitaux publics en France reçoivent par an entre 7 et 8 millions de patients se présentant en « urgence », Il est connu que seuls 10 à 15 % de ces patients souffrent d'une affection grave, mettant en jeu le pronostic vital. Le plus souvent, les patients ont recours aux services d'urgence alors même qu'une consultation auprès d'un médecin généraliste suffirait, ce qui contribue encore à encombrer ces services spécifiques. Elle lui demande par conséquent dans quelle mesure cette régulation pourrait être assurée par les médecins libéraux généralistes qui peuvent apporter une solution appropriée à un très grand nombre de demandes de soins ou d'avis médical - qui n'incombent à l'hôpital que par défaut. Elle lui demande quelles mesures il compte édicter afin d'informer les patients de l'existence des centres 15, que la population devrait systématiquement appeler avant tout déplacement vers un service d'urgences qui éviterait des venues en urgence à l'hôpital injustifiées ou mal adressées.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23517

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6251